

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°006-2025)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 12 février 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 12 février 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 40 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a examiné **un projet de loi** portant statut de la chefferie coutumière et traditionnelle au Burkina Faso.

Les sociétés traditionnelles au Burkina Faso consacrent une multitude d'organisations sociopolitiques dont la chefferie coutumière et traditionnelle qui participe à la construction de l'Etat.

L'insuffisance d'un encadrement de la chefferie traditionnelle et coutumière constitue un terreau fertile à la multiplication en son sein de conflits de nature à compromettre la paix sociale.

Ce projet de loi vise à accorder un statut à la chefferie coutumière et traditionnelle afin qu'elle puisse mieux apporter sa contribution à la construction de la paix.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de décret** portant autorisation d'émission d'une garantie souveraine au profit de la Banque africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK).

Cette garantie s'inscrit dans le cadre d'une opération de levée de fonds par la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY) auprès de la Banque africaine d'Import-Export pour assurer l'approvisionnement du Burkina Faso en hydrocarbures.

Ce décret vise à autoriser l'émission d'une garantie de l'Etat au profit de AFREXIMBANK pour un montant de **52 476 560 000 F CFA** en vue de garantir le remboursement de l'emprunt sous forme de facilité de crédit en revolving de la SONABHY à hauteur de **65 595 700 000 F CFA** auprès de ladite banque.

L'adoption de ce décret permet à la SONABHY de continuer à assurer efficacement la fourniture de produits pétroliers nécessaires aux activités socioéconomiques du Burkina Faso.

Le deuxième rapport est relatif à **un projet de décret** portant institution d'un prélèvement sur les exportations et réexportations de produits des filières agropastorales et halieutiques.

En vue d'assurer le développement des filières agropastorales et halieutiques, le Gouvernement a créé le 9 janvier 2025 le Conseil burkinabè des filières agropastorales et halieutiques (CBF) avec pour mission de coordonner et de soutenir les actions de développement de ces filières.

Ce décret vise l'institution d'un prélèvement sur les exportations et réexportations de certains produits des filières agropastorales et halieutiques.

L'adoption de ce décret permet l'institution de prélèvements sur les exportations et réexportations de produits des filières agropastorales et halieutiques afin d'assurer le fonctionnement effectif et régulier du Conseil burkinabè des filières agropastorales et halieutiques.

Le troisième rapport est relatif à **une ordonnance** portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 13 juillet 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de sécurité de l'eau au Burkina Faso (PSE-BF).

D'un montant de **91 243 618 700 F CFA**, ce financement contribuera à améliorer la sécurité des barrages, l'accès aux services associés d'irrigation et des bassins versants et la résilience des bénéficiaires face au changement climatique.

Les principaux résultats attendus dudit projet sont, entre autres :

- la réhabilitation de 35 barrages ;
- la mise en place et l'opérationnalisation de 80 comités urbains d'eau pour l'entretien des barrages ;
- l'aménagement ou la réhabilitation de 788 ha de périmètres irrigués ;
- l'empoissonnement de 15 réservoirs d'eau ;
- la construction de 15 bassins piscicoles ;
- la restauration de 5 000 ha de terres dégradées ;
- la réalisation de 175 km de pistes à bétail ;
- la création d'un fonds de l'eau.

Prévu pour une durée de six (06) ans, le Projet de sécurité de l'eau au Burkina Faso interviendra dans huit (08) régions à savoir, le Plateau-Central, le Centre, le Centre-Sud, le Centre-Est, le Centre-Ouest, les Hauts-Bassins, le Nord et le Sud-Ouest.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant modalités d'application de la loi n°001-2024/ALT du 22 février 2024 portant conditions d'entrée et de séjour des étrangers, de sortie des nationaux et des étrangers du territoire national.

Ce décret détermine les conditions de délivrance des visas, de permis de séjour, des modalités de prise et d'exécution de la mesure de reconduite à la frontière, la détermination de la zone d'attente et la mesure de placement en zone d'attente. Il précise également les modalités de contrôle d'entrée et de séjour sur le territoire et de sortie du territoire national.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso de disposer d'un cadre réglementaire en vue de lutter efficacement contre l'insécurité et de renforcer la gestion des flux migratoires.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination d'Inspecteurs de la pharmacie.

Le décret vise la nomination pour la première fois d'inspecteurs de la pharmacie au profit de l'Autorité nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) en vue de renforcer la régulation du secteur pharmaceutique au Burkina Faso et d'améliorer la protection de la santé et la sécurité de la population.

Ces inspecteurs nommés permettront à l'ANRP de jouer pleinement son rôle de police administrative en collaboration avec les officiers de police judiciaire.

L'adoption de ce décret permet la nomination de six (06) Inspecteurs de la pharmacie au profit de l'Autorité nationale de régulation pharmaceutique.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte fixation des conditions et barème des transactions applicables aux infractions commises en violation des dispositions relatives au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Ce décret vise l'application de la loi n°017-2024/ALT du 18 juillet 2024 relative au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Les principales innovations de ce décret portent sur la faculté d'un règlement par voie transactionnelle accordée au contrevenant qui contribue à garantir la

continuité des opérations minières et sur la fixation de délais dans la procédure administrative.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso de disposer d'un cadre réglementaire qui détermine les conditions et barème des transactions applicables aux infractions commises dans le secteur minier.

Le second décret porte modalités d'alimentation et conditions d'utilisation des ressources du fonds d'appui au développement du contenu local.

Ce décret vise l'application de la loi n°017-2024/ALT du 18 juillet 2024 relative au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Les principales innovations de ce décret sont :

- l'opérationnalisation d'un instrument de financement de la stratégie nationale du contenu local dans le secteur minier dans le but de soutenir les actions de renforcement et de développement des capacités nationales ;
- l'accompagnement des acteurs notamment les comptoirs et les fournisseurs des biens et services miniers pour le renforcement de leurs capacités opérationnelles ;
- l'institution d'un manuel de procédures pour une meilleure gouvernance du fonds d'appui au développement du contenu local.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un moyen de financement des activités relatives au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif au Programme d’approvisionnement en eau et d’assainissement (PAEA) « financement additionnel ».

Dans le cadre de l’opérationnalisation de la Stratégie nationale de l’eau, le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale le Programme d’approvisionnement en eau et d’assainissement sur la période 2019-2025.

Au regard des résultats satisfaisants de la mise en œuvre dudit programme, le Gouvernement a obtenu de la Banque mondiale un financement additionnel de **58 900 000 000 F CFA**. La contribution de l’Etat est estimée à **4 500 000 000 F CFA**.

Ce financement additionnel permettra de prendre en compte, entre autres :

- l’équipement de l’administration en ateliers complets de foration (foreuses, servicing, petit matériel) pour la réalisation de forages pouvant aller jusqu’à 500 m de profondeur ;
- l’équipement de l’administration en matériel de prospection géophysique pour la recherche d’eau souterraine ;
- la résilience des infrastructures dans les zones à hauts risques sécuritaires à travers la mise en place d’un système de télégestion des infrastructures ;
- la couverture de la chaîne de l’assainissement à travers la construction de Stations de traitement des boues de vidange (STBV) ;
- l’amélioration de l’hygiène au niveau des Personnes déplacées internes (PDI) ;
- la réalisation des ouvrages d’assainissement familial et collectif au profit des personnes réinstallées dans leur localité d’origine ;
- la formation des personnes réinstallées dans les programmes de métiers et leur équipement.

La période de la mise en œuvre du financement additionnel du PAEA est de deux (02) ans.

L'adoption de ce rapport autorise la signature de la convention de financement additionnel avec la Banque mondiale en vue de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour contribuer significativement à la réalisation du « droit d'accès à l'eau ».

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil le compte rendu de la réunion ministérielle de la Confédération des Etats du Sahel (AES), tenue le 26 janvier 2025 à Ouagadougou.

La réunion qui a connu la participation des ministres chargés des Affaires étrangères du Burkina Faso et de la République du Niger, était présidée par Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP, ministre des Affaires étrangères, de la coopération internationale de la République du Mali, pays assurant la présidence en exercice de la Confédération des Etats du Sahel.

L'objectif principal de cette réunion était d'élaborer une approche unifiée permettant aux trois (03) pays de la Confédération des Etats du Sahel d'engager efficacement des négociations avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Ainsi, dans la perspective de mieux aborder les négociations à venir avec la CEDEAO, les ministres ont convenu d'une stratégie et d'un format de négociation, de la mise en place d'un comité de pilotage ministériel confédéral, d'une Task-force confédérale et d'un chronogramme du processus de négociation avec la CEDEAO.

Les ministres chargés des Affaires étrangères de l'AES ont, par ailleurs, recommandé d'observer une vigilance absolue afin de contrer les fausses informations relatives à la négociation avec la CEDEAO qui pourraient être diffusées à dessein. Ils ont également recommandé qu'une communication appropriée soit faite à l'endroit de l'opinion publique de l'espace confédéral durant le processus de négociation avec la CEDEAO aux fins de lui apporter la bonne information.

II.2. Le ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la 29^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), du 22 février au 1^{er} mars 2025.

Placée sous le Très haut patronage de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat, cette édition se tient sous le thème « **Cinémas d'Afrique et identités culturelles** ».

Pour cette édition du FESPACO, le comité de sélection a retenu 235 films provenant de 48 pays africains et du reste du monde sur un total de 1 351 films inscrits et visionnés. Parmi les œuvres cinématographiques et audiovisuelles en lice, on compte 81 films du Burkina Faso dont 47 retenus pour la sélection officielle.

Cette édition a pour pays invité d'honneur la République du Tchad.

II.3. Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat a fait au Conseil **plusieurs communications** parmi lesquelles :

- **un compte rendu** relatif au bilan de la 21^e Rencontre nationale Gouvernement/Secteur privé (RGSP) du Cadre de concertation Public-Privé (CC-PP) tenue les 22 et 23 novembre 2024 à Bobo-Dioulasso.

Organisée sous le thème central « **Contribution des investisseurs nationaux dans les initiatives endogènes de développement et de consolidation de la souveraineté économique du Burkina Faso** », la 21^e Rencontre nationale Gouvernement/Secteur privé était placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier ministre.

L'objectif général de cette Rencontre nationale Gouvernement/secteur privé était de permettre au Gouvernement et au secteur privé d'échanger sur les questions de développement.

Elle a mobilisé plus de 800 participants issus de l'Administration publique, du secteur privé, des Organisations de la société civile et des partenaires.

Au cours des travaux, le secteur privé a relevé plusieurs préoccupations qui grèvent le concours des opérateurs privés au processus de développement de notre pays.

Le Gouvernement a rassuré que ces préoccupations seront traduites en recommandations dont la mise en œuvre fera l'objet de suivi à travers un plan d'actions.

- **un compte rendu** relatif à la célébration de la 5^e édition du « Mois d'octobre, Mois du Consommer local » 2024.

Le « Mois d'octobre, Mois du Consommer local » est une initiative des Etats membres de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA). Il consiste à consacrer tout le mois d'octobre à l'organisation de manifestations commerciales, promotionnelles, culturelles ou sportives visant à donner plus de visibilité et à accroître la consommation des biens et services de l'espace communautaire.

En 2024, le Burkina Faso a abrité la célébration de la 5^e édition du « Mois d'octobre, Mois du Consommer local » sous le thème « **Consommer local, un levier de développement industriel, de compétitivité et de résilience des économies de l'UEMOA** ».

Des recommandations ont été formulées en vue de dynamiser cette activité au plan national et régional. Il s'agit entre autres, de la dotation de moyens conséquents aux régions pour la célébration du « Mois du Consommer local » au niveau régional et de l'institutionnalisation de la célébration du « Mois du Consommer local » au niveau national.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Saïdou **SAVADOGO, Mle 51 958 E**, Economiste, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Kankoaba **KOADIMA, Mle 238 116 L**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Chargé d'études.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Monsieur Ahmed **BARRY, Mle 229 615 G**, Inspecteur des douanes, catégorie 1, classe A, grade intermédiaire, 2^e échelon, est nommé Directeur général du Centre de contrôle des véhicules automobiles (CCVA) ;
- Monsieur Ibrahim **BOLY, Mle 98 002 A**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la Région du Plateau-Central ;
- Monsieur Auguste **KINDA, Mle 91 868 B**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la Région du Sahel ;
- Monsieur Mahamadi **CONGO, Mle 91 891 U**, Administrateur civil, est nommé Haut-Commissaire de la province du Kourwéogo, région du Plateau-Central ;
- Monsieur Sié Aristide Mohamed **KAM, Mle 220 659 J**, Administrateur civil, est nommé Haut-Commissaire de la province du Nahouri, région du Centre-Sud ;
- Monsieur Yacouba **SAWADOGO, Mle 54 587 Y**, Administrateur civil, est nommé Haut-Commissaire de la province de la Léraba, région des Cascades ;
- Monsieur Emile **HIEN, Mle 200 306 M**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la province du Nahouri, région du Centre-Sud ;

- Monsieur Félix **OUEDRAOGO, Mle 212 100 E**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la province du Boulkiemdé, région du Centre-Ouest ;
- Monsieur Ayiyongo **ATIANA, Mle 324 245 Z**, Administrateur civil, est nommé Préfet du département de Dori, province du Séno ;
- Monsieur Emmanuel **TINDANO, Mle 211 532 D**, Adjudant de police, est nommé Préfet du département de Mani, province de la Gnagna ;
- Monsieur Wendinconté Alain **KIEMTORE, Mle 229 985 E**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Mané, province du Sanmatenga ;
- Monsieur Benjamin **ZALVE, Mle 200 387 X**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Bissiga, province du Boulgou ;
- Monsieur Yourzoumon Alfreide **SOME, Mle 203 222 A**, Secrétaire Administratif, est nommé Préfet du département de Tiéfora, province de la Comoé ;
- Monsieur Honoré **SANOU, Mle 324 856 A**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du département de Soubakaniédougou, province de la Comoé.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Dékoanou Maxime **SOMDA, Mle 47 952 N**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Bakary **SIEBA, Mle 57 210 J**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions ;

- Monsieur Kisito **BASSOLE, Mle 104 647 J**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du ministère de la Santé et du ministère de l’Action humanitaire et de la solidarité nationale avec résidence au ministère de la Santé ;
- Madame Thihan Anges Olivia **KABORE/TAMINI, Mle 257 126 W**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques ;
- Monsieur Sié Hassan Mohamed **TRAORE, Mle 111 100 F**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du ministère de l’Industrie, du commerce, de l’artisanat et du ministère de l’Energie, des mines et des carrières avec résidence au ministère de l’Industrie, du commerce et de l’artisanat ;
- Madame Somlabem Suzanne **OUEDRAOGO/ZOMA, Mle 49 088 Z**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommée Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du ministère des Infrastructures et du désenclavement et du ministère de l’Urbanisme et de l’habitat avec résidence au ministère des Infrastructures et du désenclavement ;
- Monsieur Adama **FAYAMA, Mle 239 628 E**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du ministère de l’Enseignement de base, de l’alphabétisation et de la promotion des langues nationales et du ministère de l’Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique avec résidence au ministère de l’Enseignement de base, de l’alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- Monsieur Martin **OUEDRAOGO, Mle 56 724 F**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du ministère de l’Enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation ;

- Monsieur Mohamed Tiémoko **OUATTARA, Mle 91 266 M**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement ;
- Monsieur Seydou **OUATTARA, Mle 119 287 B**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres et de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè avec résidence au Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres ;
- Monsieur Vivien Casimir Larba **BOURGOU, Mle 91 267 K**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de Lutte contre la corruption, de la Commission électorale nationale indépendante, et du Conseil supérieur de la communication avec résidence à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de Lutte contre la corruption ;
- Monsieur Kiswendsida Jérôme **TAPSOBA, Mle 58 798 L**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès de la Commission de l'informatique et des libertés et la Commission nationale des Droits humains avec résidence à la Commission de l'informatique et des libertés ;
- Monsieur Dramane **OUEDRAOGO, Mle 49 091 V**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier auprès du Conseil constitutionnel et de la Cour des comptes avec résidence au Conseil constitutionnel ;
- Monsieur Sié **DABIRE, Mle 51 160 L**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Fondé de pouvoirs du Trésorier régional du Centre-Est ;
- Madame Sanata **KONE, Mle 91 871 X**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Directrice de la coopération multilatérale ;

- Monsieur Marcellin **NANEMA, Mle 59 644 R**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Directeur du suivi des programmes financiers ;
- Monsieur Kiswendsida Oswald Gaëtan **SEGUEDA, Mle 239 338 P**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur de la Communication et des relations presse.

E. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Hermann Yirigouin **TOE, Mle 118 840 C**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Ambassadeur, Secrétaire général ;
- Monsieur Ninda Charles **GUIGMA, Mle 43 126 M**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Expert au Bureau d'analyses stratégiques ;
- Monsieur Péma **BATIONO, Mle 229 940 Y**, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Consul adjoint au Consulat général du Burkina Faso à Abidjan ;
- Monsieur Issouf **BOUNDAGO, Mle 345 355 Y**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Consul adjoint au Consulat du Burkina Faso à New-York.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Madame Adama 1^{ère} jumelle **SEGDA, Mle 45 501 V**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Conseiller technique ;

- Monsieur Bassirou **BALBONE, Mle 238 103 F**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de promotion du tourisme « Faso tourisme » ;
- Monsieur Tegwendé Abdoul Kader Hermann **KABORE, Mle 208 020 M**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances de l'Agence nationale de promotion du tourisme ;
- Monsieur Domonvaraman **DABIRE, Mle 345 071 Z**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur de la réglementation, du contrôle et de la coopération de la Direction générale du tourisme ;
- Madame Rasmata **SAWADOGO, Mle 238 171 Z**, Conservateur-restaurateur de musée, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Monsieur Bely **BAYALA, Mle 35 551 K**, Conseiller d'éducation, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme du Boulkiemdé ;
- Madame Sié **BORO, Mle 226 362 C**, Administrateur du cinéma et de l'audiovisuel, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommée Directrice provinciale de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme du Ganzourgou ;
- Monsieur Christian **ZOUNGRANA, Mle 358 946 C**, Conservateur-restaurateur de musée, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme de la Gnagna ;
- Monsieur Hamado **NAKO, Mle 216 664 F**, Conseiller en gestion du patrimoine culturel, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme du Gourma ;
- Madame Assiata Rosine **DIABATE/BANDE, Mle 226 411 A**, Conseiller des services touristiques et hôteliers, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée

Directrice provinciale de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme du Houet ;

- Monsieur Barthelemy **KABORE, Mle 43 339 D**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 16^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme du Kadiogo ;
- Monsieur Abdoul Kader Issiaka **KONVOLBO, Mle 382 486 K**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur provincial de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme du KénéDougou ;
- Madame Aguiratou **SAM, Mle 216 715 E**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommée Directrice provinciale de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme de la Komondjari.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

- Monsieur Adama **OUEDRAOGO, Mle 92 030 A**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Chef de département de l'administration des finances et de la logistique au Secrétariat technique de la promotion de la paix et du vivre-ensemble.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Les pharmaciens dont les noms suivent sont nommés Inspecteurs de la pharmacie pour le compte de l'Autorité nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) :

- Monsieur Mamadou **SOUGUE, Mle 95 872 Z** ;
- Monsieur Ernest **COMPAORE, Mle 254 795 A** ;
- Madame Maïmouna **ZONGO/WEREME, Mle 263 704 J** ;
- Monsieur Abdul Fatah **KOUANDA, Mle 332 826 V** ;

- Monsieur Wendpuiiré Moïse Wilfried **SAWADOGO, Mle 333 733 B** ;
- Monsieur Boris **BATIEBO, Mle 333 747 W.**

I. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

- Monsieur Célestin Santéré **SANON, Mle 47 667 T**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 16^e échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Gomsida **OUEDRAOGO, Mle 75 404 M**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Firmin **BAGORO, Mle 119 811 B**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur général de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) ;
- Monsieur Wendwaoga Marcellin **OUEDRAOGO, Mle 221 565 L**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur de l'appui aux collectivités territoriales à la Direction générale des pistes rurales ;
- Monsieur Halidou **BANGAGNE, Mle 110 025 F**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur des travaux de pistes à la Direction générale des pistes rurales ;
- Madame Lizata **SAVADOGO, Mle 119 328 J**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Directrice des marchés publics ;
- Monsieur Inoussa **MOYENGA, Mle 386 183 E**, Ingénieur de conception en informatique, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur des systèmes d'information.

J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

- Madame Zalissa **DJIBO/SALOGO, Mle 30 827 K**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ambroise **PARE, Mle 30 551 R**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Emilienne **KONSEM/SAWADOGO, Mle 52 917 J**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Responsable du Programme budgétaire « **Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire** », cumulativement avec ses fonctions de Directrice générale de l'amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire ;
- Monsieur Elie **SEIHON, Mle 38 969 F**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **Evaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des examens et concours de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle ;
- Monsieur Jean **BOUGMA, Mle 111 115 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Responsable du Programme « **Fonds de soutien au développement de l'éducation de base** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur de la gestion des finances.

K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Madame Fatoumata **KABORE, Mle 208 108 C**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Directrice de la qualité des eaux à la Direction générale des ressources en eau ;
- Madame Colette **TIENDREBEOGO/NAKELSE, Mle 208 106 P**, Ingénieur en génie rural, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommée Directrice de l'approvisionnement en eau potable ;
- Monsieur Karim **SANGARE, Mle 204 076 T**, Inspecteur de l'environnement, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur de la promotion de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté ;
- Monsieur Firmin Wen-Pagnagdé **OUEDRAOGO, Mle 292 474 C**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur du suivi de la réglementation et des organismes de bassin ;
- Monsieur Nirfabom Pierre Claver **SOMDA, Mle 245 223 T**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) ;
- Madame Nadine **NARE/OUERECE, Mle 118 323 P**, Attaché en études et analyses, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommée Chef du département coopération au Secrétariat technique de la Gestion intégrée des ressources en eau.

L. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Vincent **NIAMOU, Mle 211 766 A**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur général des services.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- du Centre de contrôle de véhicules automobiles (CCVA) au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité ;
- de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) au titre du ministère de l'Economie et des finances ;
- de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale ;
- du Centre universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG) au titre du ministère de la Santé ;
- de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC) et de La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF) au titre du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques ;
- de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY) au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration du Centre de contrôle de véhicules automobiles (CCVA) et de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD).

A. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre de contrôle de véhicules automobiles (CCVA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :

- Monsieur Bernard **BEBA**, **Mle 59 714 S**, Administrateur civil ;
- Monsieur San Ibrahim **OUATTARA**, **Mle 112 293 N**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Alain **SIRI**, **Mle 56 696 T**, Economiste chargé de recherche.

Au titre du ministère de la Sécurité :

- Monsieur Sibiri Nébilè Amidou **YOIN**, **Mle 227 559 T**, Commissaire divisionnaire de police.

Au titre du ministère de la Défense et des anciens combattants :

- Monsieur Rimouaogodo Oumar **OUEDRAOGO**, Officier.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur Ousmane **OUEDRAOGO**, **Mle 343 103 K**, Inspecteur de l'environnement.

Au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement :

- Madame Garmien Clarisse **HEMA/SOULAMA, Mle 102 943 F**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DU CCVA

- Monsieur Ratou Saman Eli **KABORE, Mle DG033**, Communicateur-marketeur.

Le second décret nomme Monsieur Bernard **BEBA, Mle 59 714 S**, Administrateur civil, Président du Conseil d'administration du Centre de contrôle de véhicules automobiles (CCVA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme Monsieur Philippe **ZANE, Mle 96 919 B**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret nomme Monsieur Philippe **ZANE, Mle 96 919 B**, Administrateur des services financiers, Président du Conseil d'administration de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ENSEIGNANT

- Monsieur Yacouba **TRAORE, Mle 22 10 420 Q**, Enseignant-formateur, en remplacement de Madame Marie QUENUM/KANGAMBEGA.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ELEVES DE L'ENAM

- Monsieur Boukari **KOALA, Mle 225 871 B**, Assistant des affaires culturelles, pour la durée de son mandat de Délégué général, en remplacement de Monsieur Augustin BADOLO.

D. MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Wayiouba **SAWADOGO, Mle 119 358 S**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Madame Estelle Noëla Hoho **KOULIDIATI/YOUL, Mle 216 336 C**, Professeur titulaire hospitalo-universitaire.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Fatogoma **SANON, Mle 216 828 X**, Inspecteur du travail.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA DELEGATION SPECIALE REGIONALE DU NORD

- Monsieur Polycarde **NARE, Mle 200 540 M**, Conseiller des affaires économiques.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS DU CHUR-OHG

- Monsieur Sibiri Serge **OUEDRAOGO, Mle 206 694 K**, Infirmier.

ADMINISTRATEUR REEPRESENTANT LES ASSOCIATIONS DES MALADES

- Monsieur Souleymane **PORGO, Mle 42 308 W**, Attaché d'administration scolaire et universitaire.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Siébou **HIEN, Mle 254 819 W**, Assistant hospitalo-universitaire en néphrologie, Administrateur représentant la Commission médicale d'établissement au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG) pour une dernière période de trois (03) ans.

E. MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme Monsieur Simon **SANOU, Mle 215 980 P**, Médecin, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé au Conseil d'administration de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Ounténi Adrien **YONLI, Mle 56 948 M**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques au Conseil d'administration de La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF) pour une dernière période de trois (03) ans.

F. MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Arouna **BOUDA**, **Mle 247 271 A**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant l'Etat, au titre de la Primature au Conseil d'administration de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Zoéyoba Désiré NAKOULMA, appelé à d'autres fonctions.



www.sig.gov.bf

